



Commune de BERTRANGE

AVIS DE PUBLICATION

En exécution de l'article 10 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, telle qu'elle a été modifiée dans la suite, il est porté à la connaissance du public que la société **ENERGIE ET ENVIRONNEMENT**, au nom et pour le compte de la société **WHITE HOUSE BUSINESS CENTER s.a.**, a introduit une demande relative à l'excavation de terres polluées et stockage temporaire de déchets à Bertrange, 57 route de Longwy.

Bertrange, le 26 juin 2024



Monique SMIT-THIJS
Bourgmestre

Georges FRANCK
Secrétaire

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Bertrange certifie par la présente que l'avis ci-dessus relatif à la demande d'autorisation relative à l'excavation de terres polluées et stockage temporaire de déchets à Bertrange, a été publié aux endroits prévus pour les affichages publics, à partir du 26 juin 2024.

Bertrange, le 26 juin 2024



Monique SMIT-THIJS
Bourgmestre

Georges FRANCK
Secrétaire